



**TERRITOIRES PUBLICS**  
**OPÉRATION CENTRE ANCIEN**  
**VILLE DE RENNES**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**1. Identification de l'organisme qui passe l'accord cadre**

TERRITOIRES PUBLICS – 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50 726 - 35207 RENNES CEDEX 2 -  
Tel : 02.99.35.00.00

**2. Procédure de passation**

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

**3. Objet de l'accord-cadre**

Prestations foncières, topographiques et de copropriété/divisions en volume dans le cadre de la concession d'aménagement du Centre ancien de Rennes.

**4. Lieu d'exécution**

Périmètre de l'opération Centre ancien de Rennes

**5. Durée de l'accord cadre**

La durée de l'accord cadre est de 3 ans à compter de sa notification et reconductible sur une année.  
Date prévisionnelle de démarrage : novembre 2017

**6. Modalités de retrait du dossier de consultation**

Retrait dématérialisé : le dossier de consultation est disponible gratuitement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>

**7. Lieu et conditions de remise des plis**

Les plis contenant les candidatures et les offres seront soit remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>, soit envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : TERRITOIRES PUBLICS, Mme la Directrice Administrative et Financière, 1, rue G. de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 - 35207 RENNES CEDEX 2 ou remis contre récépissé directement au siège de TERRITOIRES PUBLICS, en précisant l'objet de la consultation.

**8. Justificatifs à produire**

Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

**9. Critères pondérés de jugement des offres**

Prix : 50%

Valeur technique de l'offre : 50%

**10. Renseignements administratifs et techniques**

Après de TERRITOIRES PUBLICS Mme Annietha GASTARD. Les réponses seront transmises via la plateforme de dématérialisation à l'ensemble des entreprises inscrites.

**11. Procédure de recours**

Instance chargée des recours : TGI de Rennes – Cité judiciaire – 7 rue Pierre Abelard – 35000 RENNES.

**12. Date limite de remise des plis**

Le mardi 31 octobre 2017 à 12h00

**13. Date d'envoi à la publication**

Le 26 septembre 2017